



# Partage D'EXpérience

## FEU dans un bâtiment industriel

### 1. CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Le 24 avril 2024 à 5h27, le CTA est alerté par des voisins de l'entreprise Charcuterie Guy- Guy à Mesnil sur Iton puis par une salariée arrivée sur place pour travailler. Ils signalent un feu d'ampleur dans l'entreprise avec des flammes ayant déjà percées en toiture sans pouvoir en déterminer la superficie. L'entreprise n'est pas encore en activité, aucune présence humaine n'est supposée dans le bâtiment.

### 2. MOYENS AU DÉPART



### 3. SITUATION À L'ARRIVÉE



- Le 1<sup>er</sup> FPT est confronté à un bâtiment à usage de traiteur d'environ 2000 m<sup>2</sup> entièrement embrasé.
- Le bâtiment est à structure métallique.
- Le vent est du nord / ouest.
- Une salariée (la requérante) est sur place.



### 4. RÉACTIONS IMMÉDIATES

- Coupure des énergies (gaz, électricité).
- Etablissement de 2 lances en façade à l'extérieur.
- Alimentation des moyens.
- Confirmation des moyens engagés.

### 5. MOYENS EN RENFORT





# Partage D'EXpérience

## 6 . ANALYSE DU RISQUE

- Bâtiment à structure et bardage métallique partiellement effondré mettant en péril la stabilité du bâtiment et engendrant des risques de chute de matériaux.
- Isolation avec des matériaux à base de mousse de polyuréthane et panneaux sandwich pour les chambres froides favorisant les feux couverts.
- Présence de produits dangereux dont la nature et la quantité ne sont pas connus dont, notamment des détergents et des bouteilles de gaz réfrigérants.
- Présence de 3 logements intégrés au bâtiment avec des NAC (2 serpents) dans l'un d'entre eux.
- Difficultés d'alimentation en eau par rapport aux besoins hydrauliques des lances.
- Dégagement des fumées vers une entreprise proche et en activité ce jour.
- Surcharge du réseau d'eaux pluviales et eaux usées par les eaux d'extinctions, avec une présence potentielle, dans les eaux d'extinction, de produits détergents stockés dans l'entreprise.



## 7 . ACTIONS MENÉES

- Établissement d'une lance sur MEA pour stopper la propagation en toiture ainsi que sur la partie arrière et latérale du bâtiment.
- Établissement d'une lance sur BEA pour agir sur le foyer principal.
- Évacuation de bouteilles de gaz réfrigérants (13).
- Mise en place d'un point d'aspiration et d'une ligne d'alimentation depuis la mare à proximité (120m<sup>3</sup>).
- Prise en compte de l'entreprise sous le vent pour les fumées.
- Recherche de solution pour la prise en charge des NAC qui seront finalement retrouvés DCD et pris en charge par leur propriétaire.
- Surveillance la nuit par CCRL et caméra thermique.
- Engagement du CT RCH à la suite d'une pollution identifiée dans l'Iton à la suite de la défaillance de la station d'épuration.
- Obturation sur le site de toutes les évacuations d'eaux pluviales et d'eaux usées pour limiter l'évacuation des eaux d'extinction

## 8 . BILAN

- Préservation d'une grande partie des documents administratifs.
- Préservation d'une partie des biens des locataires.
- Destruction totale du bâtiment de production.
- Chômage technique pour 11 salariés.
- 2 serpents DCD.
- Pollution potentielle de l'Iton car la station d'épuration de Damville est hors d'usage en raison de la destruction du filtre bactérien. Il en découle un impact sur l'activité humaine (fermeture de la base de loisirs de Damville et interdiction de la pêche dans l'Iton sur 6 communes par arrêté préfectoral).



### ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Espace suffisant pour l'organisation des secours et l'accueil des renforts.
- Vent favorable dirigeant les fumées à l'opposé des habitations à proximité.
- Entreprise n'étant pas en activité lors du sinistre : aucune victime.
- Utilisation efficace du BEA sur les zones concernées par la toiture effondrée.
- Montée en puissance rapide des renforts et de la chaîne de commandement.
- Extinction des dernières fumerolles grâce à la pluie le lendemain.

### ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

- Besoins en eau insuffisants pour alimenter les lances, dont celle du BEA (4000l/min).
- Structure et charpente métallique du bâtiment effondré empêchant la progression des portes lances et l'identification des produits stockés.
- Absence de recouplement favorisant la propagation du feu.
- Isolation de la toiture avec des matériaux à base de mousse polyuréthane et présence de nombreux panneaux sandwich pour les chambres froides favorisant les feux couverts.
- Présence de 3 logements intégrés au bâtiment.
- Escalier et planchers desservant les logements au R+1 en bois rapidement inexploitable.
- Absence de plans de l'établissement le 1<sup>er</sup> jour du sinistre.
- Nature et quantité des produits stockés non connues le 1<sup>er</sup> jour du sinistre.
- Pas de rétention des eaux d'extinction sur le site.
- La réalimentation en air de l'équipier BEA nécessite de redescendre la plateforme et donc de vidanger la colonne d'eau.

### CE QU'IL FAUT RETENIR

- La configuration bâimentaire a rendu difficile les opérations d'extinctions.
- La présence de 3 logements a nécessité des reconnaissances approfondies.
- Les premières actions ont permis de limiter la propagation, de préserver et d'évacuer les documents administratifs importants, ainsi qu'une partie des biens des locataires.
- La prise en compte immédiate du risque de pollution par les eaux d'extinctions, notamment sur des sites ne disposant pas de rétention.



POUR ALLER PLUS LOIN

## Pollution par les eaux d'extinction

### Le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées :

Dans les villes les eaux pluviales et les eaux usées sont acheminées vers un collecteur que l'on appelle communément tout-à-l'égout. Ces eaux sont d'abord traitées en station d'épuration afin de les débarrasser des polluants et sont ensuite rejetés dans le milieu naturel. Cette eau est suffisamment pure pour ne pas nuire au milieu naturel mais elle n'est pas encore potable.

### Eaux d'extinction :

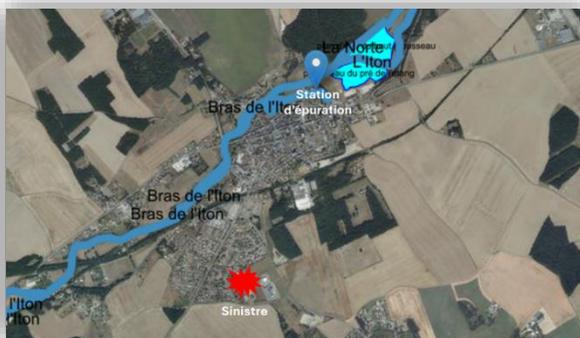
Les **ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) doivent être en mesure de fournir les moyens nécessaires à la bonne intervention des secours en cas d'incendie. **Elles doivent également être en mesure de confiner les eaux qui auront servi à l'extinction d'un feu** et qui seront potentiellement polluées par diverses substances.

L'entreprise Charcuterie Guy-Guy **est une ICPE hors champs DREAL (pas de confinement des eaux d'extinction)**, les eaux d'extinction se sont écoulées via le tout-à-l'égout. La grande quantité d'eau et la charge en polluants ont détruits le filtre bactérien nécessaire au traitement des eaux usées. Il en a découlé un rejet dans l'Iton d'une eau polluée qui a eu un impact sur l'activité humaine.

Le préfet a émis un arrêté interdisant la pêche sur 6 communes :

- Mesnil-sur-Iton
- Sylvains-les-Moulins
- Le Val-Doré
- Champ-Dolent
- Gaudreville-la-Rivière
- Glisolles

Ainsi que la fermeture de la base de loisirs de Damville.



Fonctionnement d'une station d'épuration Youtube

Rédaction	Lieutenant Mickaël Rayer	Officier RETEX
Vérification	Lieutenant-colonel Alain Loriot	Chef GGOC
Approbation	Contrôleur Général Emmanuel Ducouret	DDISIS